

MAIRIE DE SAINTE EUPHEMIE SUR OUVEZE - 26170**Tél : 04 75 28 60 26****secretariatmairie@steuph.net****PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 15 juin 2021**

SESSION ORDINAIRE

PRESENTS : Muriel BREDY, maire - Alain BOULET, adjoint – Frédéric JULLIEN, Jean-Daniel REYNIER
Michèle SAMSON VANMOER, Nicolas WEBBER, conseillers municipaux

ABSENTE excusée : Catherine SPITZ

CONVOCATION : 10/06/2021

POUVOIRS : néant - **Public assistant au conseil** : néant

Secrétaire de séance : Muriel Brédy

Début de séance : 20h42 **Présents** : 6 **Votants** : 6

Le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour, délibération concernant le syndicat départemental de télévision de la Drôme. Accord du conseil 5voix /5

1- Règlement de l'eau :

Le règlement de l'eau est adopté à l'unanimité. 6/6

2-Tarifification de l'eau :

-Proposition d'augmenter le prix de la part assainissement sur la facture d'eau de 0,10 euros soit un tarif de 0.28 euros/ m³ à partir de la prochaine facture pour les abonnés raccordés au réseau d'épuration collective. 6 voix/6

-Ouverture ou fermeture de compteur d'eau par le service des eaux : 30 euros. 6 voix/6

-Remplacement de compteur en cas de gel : 150 euros 6 voix/6

3-Subventions 2021 aux associations : total à répartir 1100 euros

| | |
|--|-----------|
| -Bougeons avec les jeunes : | 100 euros |
| -La chorale « les blés d'or » | 100 euros |
| -La cigale | 100 euros |
| -Les amis du cinéma de Buis | 150 euros |
| -sérénades en Baronnies | 100 euros |
| -USEP Saint Auban/Ouvèze | 100 euros |
| - les restos du cœur | 100 euros |
| -comité des fêtes de Ste Euphémie/Ouvèze | 350 euros |

4-Délibération syndicat départemental de télévision de la Drôme :

Délibération pour l'intégration de 16 nouvelles communes dans le syndicat départemental de télévision de la Drôme. Accord du conseil par 6voix/6

Questions diverses

-le conseil approuve la proposition d'augmenter le temps de travail de Thierry Maillet (ouvrier communal) de 2 heures hebdomadaire soit un passage de 6 à 8 heures par semaine. Une demande sera faite aux autres mairies (Saint Auban/Ouvèze et La Rochette) pour trouver un accord et les modalités d'application de celui-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h00

Affiché le 21/06/2021